



# VS Unihockey CUP

## Reglement

*Organisé et géré par VS Unihockey,  
Association Valaisanne de Unihockey*

*Règles de jeu tirés du règlement officiel  
Association Suisse de Unihockey ( ASUH )*



## 00. Index

01. Description de la VS UNIHOCKEY CUP .....	page 3
02. Inscription d'une équipe .....	page 3
03. Catégorie de jeu.....	page 3
04. Licence.....	page 3
05. Transfert.....	page 4
06. Utilisation salles lieux et horaires .....	page 4
07. Résultats officiels .....	page 4
08. Déroulement – Mode de fonctionnement de la coupe .....	page 5
09. Feuille de match.....	page 5
10. Protêt .....	page 5
11. Sanctions .....	page 6
12. Horaires des matchs .....	page 6
13. Arbitrage .....	page 6
14. Prix et récompenses .....	page 6
15. Règles de jeu appliquées.....	page 7

## 01 VS Unihockey CUP

La coupe valaisanne d'unihockey est affiliée à VS Unihockey, l'association valaisanne d'unihockey, fondée et affiliée à l'association suisse d'unihockey en 2015. Tout club valaisan, mais à condition d'être membre de l'association VS Unihockey, a le droit de participer à la VS Unihockey CUP.

La VS Unihockey CUP peut se dérouler lors de la saison sportive entre le mois d'août et le mois de juin. Le vainqueur gagne un trophée, remis en jeu chaque année. La VS Unihockey CUP ne dépend pas directement de l'association suisse de unihockey mais les règles de jeux se réfèrent aux règles officielles. La durée des matchs pourraient cependant varier selon les futures décisions.

La VS Unihockey CUP est gérée par la commission VS Unihockey CUP, commission sportive de VS Unihockey. L'association valaisanne d'unihockey a édicté son propre règlement financier et son fonctionnement interne, elle a les pleins pouvoirs d'organiser, de modifier ou de suspendre la VS Unihockey CUP pour les motifs qui lui sont propres.

La commission de VS Unihockey CUP à un droit de gestion et de représentation mais non un pouvoir de décision et de modification. En cas de litige, l'association se donne le droit de suspendre le pouvoir de gestion et/ou de représentation de la commission.

VS Unihockey CUP décline toute responsabilité en cas de blessure ou de vol dans le cadre de la coupe, causé par un joueur licencié ou non, la personne lésée devra se retourner auprès de cette tiers personne directement en faute.

Toutes les informations ou les communications passent par un des membres dont voici les coordonnées:

**Association VS Unihockey**  
1950 Sion

[info@vsunihockey.ch](mailto:info@vsunihockey.ch)

**Commission VS Unihockey CUP**

[vscup@vsunihockey.ch](mailto:vscup@vsunihockey.ch)

## 02 Inscription d'une équipe

Le nombre d'équipe peut être limité selon le nombre de demande et la mise à disposition des salles. Chaque club, membre de l'association VS Unihockey peut inscrire jusqu'à 2 équipes au maximum par catégorie de jeu. Chaque club a cependant la priorité d'inscription pour une équipe. La date limite pour l'inscription d'une équipe est fixée au 31 juillet de chaque année. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet du club [www.vsunihockey.ch](http://www.vsunihockey.ch) ou auprès de la commission VS CUP.

## 03 Catégorie de jeu

VS Unihockey Cup pourra être représentée par des équipes dans la catégorie Homme, Dame et Juniors A-B-C. Une catégorie de jeu pourrait être rajoutée ou supprimée selon le nombre d'inscrits.

## 04 Licence

Un système de licence régit la participation des équipes, joueurs par club. Il est valable 1 année et est renouvelable au début de chaque nouvelle saison après paiement de la cotisation de l'équipe/club pour la VS Unihockey CUP, dont le montant est fixé d'année en année. La licence donne le droit aux clubs d'inscrire par équipe 16 joueurs maximum par équipe. Les joueurs inscrits doivent impérativement être membre d'un club affilié à VS Unihockey. Les joueurs ne sont pas obligés d'être affilié à l'association suisse d'unihockey.

Des contrôles des licences pourront être effectués avant ou après les matchs.

VS Unihockey se réserve le droit de retirer la licence de l'équipe ou du/des joueurs à tout moment, en cas de non fair-play, de non respect du règlement ainsi qu'un éventuel solde des cotisations annuelles ou des arriérés financiers. **Il est interdit de s'inscrire et de jouer dans 2 équipes, de même pour deux équipes du même club.** Les données personnelles fournies par les clubs, les équipes et les joueurs deviennent la propriété de VS Unihockey et seront conservées confidentiellement.

## 05 Transfert

Durant le déroulement de la coupe, un joueur désirant changer d'équipe ou de club peut demander son transfert auprès de la commission VS Cup contre paiement d'une taxe. Le montant de la taxe est fixé d'année en année.

Les périodes de transfert sont possibles selon conditions et fixées par le calendrier de la coupe, soit :

- Au début d'une nouvelle saison (inscription dans une nouvelle équipe)
- Lors d'un transfert entre deux clubs membres de VS Unihockey
- Un délai d'attente de 3 matchs en cas de transfert

L'engagement d'un nouveau joueur au sein d'un club membre de VS Unihockey (qui n'est pas déjà membre d'un club est en revanche possible en tout temps durant la saison) selon la même procédure auprès de la commission. Il lui sera délivré une autorisation provisoire et pourra participer aux matchs jusqu'à l'obtention de sa licence définitive. Une modification de liste sera suivie d'une taxe.

## 06 Utilisation, salles, lieux et horaires

Les salles de gym seront mises à disposition par les clubs membre de VS Unihockey qui en prendront la responsabilité durant les matchs. Un défraiement pour l'organisation peut être versé à chaque club qui accueille les matchs. Il est impératif de respecter les prescriptions et règlements d'utilisation en vigueur du club qui met la salle à disposition.

### Vestiaires

Chaque équipe doit veiller à tenir son vestiaire propre et ne rien laisser traîner sur le sol, sur les bancs ou dans les douches. VS Unihockey ne porte aucune responsabilité. Des sanctions en cas de non respect pourraient être appliquées.

### Buvette

Chaque club qui organise se doit au mieux de tenir une buvette, afin que les équipes/joueurs puissent se désaltérer. Il n'est pas recommandé de servir de l'alcool ni des cigarettes. Le bénéfice est destiné au mouvement juniors de chaque club.

### Matériel

Le matériel fonctionnel sera mis à disposition par les clubs qui organisent les matchs. Il se peut que VS Unihockey mette à disposition son matériel.

## 07 Résultats officiels

Les résultats des matchs, le calendrier des équipes, ... seront disponibles sur le site internet de l'association valaisanne d'unihockey VS Unihockey.

**[www.vsunihockey.ch](http://www.vsunihockey.ch)**

En cas d'erreur d'entrée des données constatée sur le site internet, seule la feuille de match, remplie par l'arbitre et signée par les capitaines, fait foi. Toute réclamation peut se faire par écrit à la commission sportive dans un délai de 30 jours après la fin du match.

## 08 Déroulement – Mode de fonctionnement de la coupe

Les équipes inscrites auront un degré de qualification annualisé sur l'année précédente selon leur ligue officielle de 1 à 5. Un tirage au sort avec ou sans tête de série selon le modèle de coupe et le nombre d'inscrit pourrait être établi pour les matchs.

Les matchs Hommes + Dames, sauf avis de modifications exceptionnelles, durent 3x20minutes de jeu non-effectif. (sans arrêt). Les trois dernières minutes du match sont effectives. Durant les phases de groupe, le vainqueur recevra « 2 points », le match nul « 1 points » et la défaite « 0 pts ». Il n'y a pas de prolongation durant les matchs de groupe.

Le classement sera attribué par ordre des points, puis de la différence de buts et en cas d'égalité, de la confrontation directe.

Lors des finales, en cas de prolongations, un temps de 5 minutes mort subites sera attribué et en cas d'égalité par la suite, un tour de 5 penalties.

Le modèle de fonctionnement de la coupe pourrait être modifié en cas de sous ou sur effectifs. Le fonctionnement de base est le suivant:

- Tirage au sort des équipes avec tête de série, phase de pool qualification (avec match aller seulement) puis  $\frac{1}{4}$  -  $\frac{1}{2}$  - Petite finale - Finale. (chaque match de pool sera organisé individuellement entre les clubs entre août et décembre, en semaine ou week-end)
- Les finales, dès la deuxième partie de saison, seront regroupées entre les catégories et sur une ou deux journées. Les clubs peuvent se proposer d'accueillir les finales. Le bénéfice de la journée sera redistribué au club organisateur.

## 09 Feuilles de match

Des feuilles de match officielle VS Unihockey CUP sont introduites. Tous les joueurs inscrits par équipe pour la VS Unihockey CUP seront introduits. Elles seront vérifiées et signées par toutes les parties.

Les remarques concernant un incident durant le match, l'intention d'une équipe de déposer protêt, les motifs d'expulsion d'un joueur ou du forfait d'une équipe devront y figurer, mais ne seront écrites que par l'arbitre.

La signature des 2 capitaines à la fin de la partie est obligatoire. Elle n'exclue pas la possibilité de déposer un protêt dans les délais impartis mais son absence peut entraîner la perte du match par forfait ( 5 à 0, pour l'équipe adverse).

Les feuilles de match doivent être remplies correctement et doivent être transmises le plus rapidement par le club Local, par courrier à VS Unihockey – 1950 Sion. Le résultat, transmis par mail à [vscup@vsunihockey.ch](mailto:vscup@vsunihockey.ch), le soir ou le jour suivant serait le bienvenu pour la mise à jour rapide des résultats.

## 10 Protêt

Le dépôt d'un protêt est soumis aux conditions suivantes:

Un recours contre la validation ou non d'un but ou contre une décision des règles de jeux du collège arbitrale officiant durant la partie n'est pas autorisé.

Un recours pour tricherie pour "adversaire, matériel des joueurs ou du gardien non-conforme, joueur non-licencié, joueur pénalisé participant au match, est autorisé dans un délai maximum de 48h à la date et horaire du début du match.

Un recours contre une situation exceptionnelle survenue durant le match, buts non-conforme, bancs de touche manquant, éclairage de la salle, état du sol, engins dans la surface de jeu, objet lancés sur la surface de jeu, est autorisé uniquement si le recours est établi avant la fin du match.

Dans tous les autres cas non-énumérés, le protêt fera l'objet d'un premier aval du comité portant sur sa validité. Le dépôt d'un protêt devra être confirmé auprès de la commission VS Unihockey CUP. Il sera accompagné par le dépôt d'une caution de 100.- En cas d'acceptation du protêt, cette caution sera restituée à l'équipe déposante.

Le protêt sera sous forme écrite, page A4 blanche, comprendra la date et l'heure du match, les 2 équipes participantes, le nom de l'arbitre officiant, le motif du protêt ainsi qu'une brève explication de la situation, la date du dépôt et la signature du capitaine/club. La quittance des 100.- devra être jointe.

Le protêt sera analysé par l'association valaisanne VS Unihockey dans un délai de 28 jours le jour du dépôt. La décision sera transmise par écrit aux clubs concernés.

## 11 Sanctions

Les sanctions possibles présent à l'encontre d'un joueur, d'une équipe ou d'un club selon l'ordre de gravité de la faute commise sera régit par le règlement financier (annexe taxe). En cas de problèmes graves, VS Unihockey pourrait engager une procédure pénale.

## 12 Horaire des matchs

Les équipes doivent respecter les heures de début des matchs. Les horaires et dates des matchs de qualification seront instaurés d'entente entre les clubs. VS Unihockey CUP se donne le droit de prendre une décision en cas de litige. Le club « Local », se doit d'organiser le match à domicile et de proposer au maximum 5 dates. En cas de refus de ces dates par le club « Visiteur », le club « Local » doit contacter la commission VS CUP par email, [yscup@vsunihockey.ch](mailto:yscup@vsunihockey.ch). La commission VS CUP pourrait sommer l'équipe « Visiteur » de choisir une de ces dates. En cas d'impossibilité d'entente, et malgré l'ultimatum de la commission VS CUP, le club « Visiteur » pourrait perdre le match par forfait. Les arbitres sont autorisés à prononcer le forfait en faveur de l'équipe adverse si une équipe n'est pas présente sur le terrain et ou n'est pas prête à jouer (3 joueurs de champs et 1 gardien équipé) dans un délai de 30 minutes après l'heure officielle du début de la rencontre.

Des autorisations exceptionnelles de retarder voir reporter le match peuvent être demandées auprès de la commission VS CUP, après l'accord de l'autre club en cas de maladie, décès, accident.

Des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques très défavorables en hiver pourraient être accordés pour le retard du match.

Si du retard est involontairement provoqué (problème d'organisation, panne de lumière, salle fermée, matériel manquant,...), le match commencera dès que possible selon l'ordre de l'arbitre. Le club responsable pourrait être sanctionné selon la situation.

Le temps de pause à la mi-temps est de 10 minutes pour les matchs de 3x20min, et de 5 min pour les matchs de 2x20min. Le temps de pause pourrait éventuellement être réduit en cas de retard ou des catégories différentes (juniors). La durée des matchs sera annoncé par catégorie.

## 13 Arbitrage

Chaque équipe qui s'inscrit devra désigner 1 arbitre minimum. Les arbitres doivent avoir 18 ans révolus pour les catégories Hommes et 15 ans révolus pour les catégories Dames, Juniors.

Chaque club organisateur devra planifier et contacter les arbitres, à choix, selon la liste reçue par la commission CUP. Chaque club, par son arbitre se doit d'arbitrer au moins un match. Une éventuelle amende au club pourrait être appliquée en cas de refus systématique de l'arbitre nommé. Le

défraiement des arbitres se fera par le club organisateur. Le défraiement peut être remboursé par l'association VS Unihockey selon les finances de l'association. Un formulaire sera transmis au club organisateur avec les feuilles de matchs.

En cas d'absence de l'arbitre titulaire, uniquement pour motifs valables, il incombe à celui-ci et à son club de prévenir un arbitre remplaçant. Les clubs peuvent inscrire un nombre plus élevé d'arbitres.

Les arbitres devront tout mettre en œuvre afin de respecter les horaires des matchs et les règles officielles. Le début et la fin des matchs doit se faire par la présentation des équipes en ligne, arbitre au centre. **L'hymne cantonal valaisan doit être diffusé lors des finales.**

## 16 Prix et récompense

Un trophée pour le vainqueur sera remis en jeu chaque année. D'éventuels autres lots pourraient être distribués.

*Afin d'encourager l'esprit de la VS Unihockey Cup, chaque équipe/club qui reçoit peut proposer d'offrir "un présent", régional si possible, ou une invitation d'après-match, "apéro", "souper",... ) à l'équipe qui se déplace.*

## Règles de jeu appliquées

Toutes les règles relatives au jeu sont issues du règlement officiel de l'Association suisse de Unihockey, et ont été acceptées par la commission VS Unihockey CUP ainsi que les membres du comité de l'association valaisanne d'unihockey "VS UNIHOCKEY".

VS Unihockey se donne le droit de modifier le règlement de la VS Unihockey Cup. En cas de changement, les clubs membre, recevront une notice.